le sale de ceux qui pensent qu'on ne peut opérer avantage sans une réforme sérieuse.

La rapporteur se déclare de la suppression des barrières intérieures, en réservant le produit des droits du budget des villes catégories de dépenses ne sont pas payables au chemin de fer ; mais il demande que les chemins vicinaux soit un taxe de 50 millions aux chemins vicinaux.

Il y a dans la réunion que améliorations très-intéressantes, c'est la disparition complète des anciennes spécialités. Il est de complétement chimérique, non veut toujours dire un compromis. Le budget de 1888 se contient aussi en équilibre par des moyens.

Le Sénat va alors avoir examiner le budget des dépenses, et en faisant des économies pour ne pas surcharger le France doit avoir confiance dans l'avenir. Malgré ses revers, la France n'a pas cessé de s'enrichir et son revenu s'est augmenté de tiers de l'impôt.

Nous sommes en possession d'une nouvelle recette considérable du tabac, et augmenté à ce que nous avons été et à ce que nous sommes. C'est un spectacle très consolidant qu'un pays qui, après avoir été à deux doigts de sa perte a repris en 20 ans sa place dans le monde. Ce qui nous console de cette chute que d'autres ont trouvé trop haute, c'est qu'elle fait la grandeur de la France et de la République.

L'orateur est félicité par un grand nombre de ses collègues.

La discussion générale est clo s.

M. Jules Roche dépose le projet de loi modifié par la Chambre des députés relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

M. Rouvier demande qu'en attendant le rapport sur le tarif des douanes on vote les articles du budget relatifs à la dette et qui n'ont pas d'amendements.

Le Sénat fixe à demain la discussion du tarif des douanes.

La séance est levée à 7 heures.

Mobilisation du service de santé

Paris, 29 décembre. — Aujourd'hui a eu lieu à la gare de Vaugirard-Est (marchandises), une expérience d'évacuation de blessés.

Cette opération a commencé à dix heures. Le train-ambulance était composé de 40 wagons, dont 9 pour le personnel, 6 fourgons à 4 lits, 32 fourgons à blessés, où les hommes figurant les blessés portaient, attachée au bras par une ficelle, une feuille en carton donnant les renseignements essentiels sur l'identité, le régiment, le bataillon, la compagnie, la nature de la blessure, etc.

Le convoi de blessés, composé de 400 hommes d'infanterie et de cavalerie, a été reçu à la gare de Vaugirard par l'hôpital d'évacuation sous les ordres d'un médecin-major de 1re classe.

Les appareils nécessaires au transport des blessés avaient été préalablement disposés dans les fourgons composant le train. Cette première partie de l'expérience a pris fin à 11 heures. Le train est parti à une heure pour Saint-Germain.

Dans cette ville le service sanitaire a fonctionné. Les pseudo-blessés ont reçu des soins à l'infirmerie de la gare sous la direction d'un médecin de la Société de secours aux blessés.

L'infirmerie a fourni un repas à ces derniers et au personnel du convoi d'évacuation.

Trois généraux, beaucoup d'officiers supérieurs, un grand nombre d'officiers de toutes armes assistaient à cette intéressante opération qui a admirablement réussi.

Le Duel GÉGOUT-VAILLANT

Paris, 29 décembre. — A la suite d'un article publié dans un journal du matin par M. Ernest Gégout, M. Vaillant, conseiller municipal de Paris, ayant répondu par une lettre que M. Gégout considérait comme offensante, des témoins ont été constitués de part et d'autre.

Les témoins n'ayant pu se mettre d'accord, MM. Clémenceau et Lissagaray ont été choisis comme arbitres. Ceux-ci ont décidé que la qualité d'ancien apparentail de M. Vaillant.

Le rencontre, un duel à l'épée a eu lieu ce matin à dix heures, aux environs de Paris.

A la troisième reprise, M. Vaillant a été atteint à la main droite. Cette blessure a mis fin au combat.

UN DRAME DANS UNE PRISON

Un gardien et un détenu assassinés

EVASION DE CINQ PRISONNIERS

Montpellier, 29 décembre. — Trois détenus, les nommés Martin, Hortet et Dezemple occupaient la cellule numéro 25, près de laquelle se trouve la porte de passage des provisions, que le gardien avait laissée ouverte par négarde.

A trois heures du matin, les trois détenus sortirent par cette porte, cherchant à s'évader. Dans le couloir, Hortet refusa de suivre ses deux compagnons.

Martin et Dezemple arrachèrent alors les cordes du vestiaire de la cellule 25, étranglèrent Hortet et le pendirent à un piton ; puis ils se rendirent au poste, où dormait le gardien.

Ce poste est de forme hexagonale : un côté est occupé par la porte du préau, en face est la porte du préau par lequel viennent les deux détenus.

Cette porte, qui est vitrée, n'avait pas été fermée à clé, le gardien avait seulement tiré la targette.

Les bandits se précipitèrent sur le gardien ; ils le ont assassiné, l'étranglèrent et le lièrent par le cou à l'anse d'une caisse à charbon.

Le corps était replié sur les genoux ; les ligatures étaient si fortement serrées que le bois avait pénétré de trois centimètres dans les chairs.

Les deux détenus prennent les clefs, vont ouvrir la cellule 54 et font sortir le nommé Base, condamné à huit ans de travaux forcés (il fait noter que deux autres détenus, enfermés dans la même cellule que Base prétendent n'avoir rien vu).

Les trois hommes prennent alors un tier étage, gravissent la cellule 38 et délivrent le nommé Magnière, condamné à la relégation.

Bénéficie, ils descendent au rez-de-chaussée, traversent le préau, passent devant le corps du gardien assassiné, ouvrent la porte du préau, escaladent un mur de six mètres de haut et se hissent par une échelle attachée au mur de ronde et un bec degré, donnant sur le chemin de ronde, se laissent glisser, escaladent un autre mur de cinq mètres de haut enjambent la rue Puits-du-Fou, sur le mur de droite.

Ces crimes et l'évasion ont été découverts ce matin, à six heures, par le gardien-chef qui a prévenu immédiatement le parquet et le préfet. Ceux-ci se sont transportés à la maison d'arrêt où les constatations médico-légales ont été faites.

Les recherches des deux évadés a été télégraphié dans toutes les villes de France.

La police et la gendarmerie sont à leur poursuite.

LE CRIME du boulevard du Temple

Paris, 29 décembre. — Anastay a été condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine, pour l'assassinat de M. Pepin, rue d'Alsace. Il a reconnu les faits et refusé la peine complète de son crime.

Anastay, au cours de sa déposition, a fait aussi une révélation jusqu'ici tout à fait ignorée :

— En me rendant rue des Filles-du-Calvaire, dit-il, je croyais bien trouver Mme Dellard, que je connaissais, et m'excusais vivement de l'emplacement de son appartement, et pour me donner du cœur à la besogne, je bus un peu de rhum, deux verres de cognac.

Quand je pénétrai dans la maison, malheureusement le concierge n'est dit qu'elle ne savait pas où habitait Mme Dellard, je me mis à rechercher dans la maison. En montant l'escalier qui conduisait, d'après mes souvenirs, à son appartement, l'idée du crime que j'allais commettre me fit quelques scènes tellement qu'arrivé au premier étage, je crus se mettre tourner et je fus obligé de « vomir » sur le palier !

Une locataire du deuxième étage a remarqué ce acte, des déjections sur le palier du premier, mais elle a cru qu'elles provenaient d'un autre locataire de la maison, et elle n'y a pas pris garde autrement.

L'assassin a raconté aussi qu'après son crime il avait fort peu de sang sur ses vêtements :

Un assassin prévoyant

— J'avais bouloné mon pardessus pour éviter que mes vêtements fussent tachés et j'avais emporté un col propre pour remplacer celui que je portais s'il venait à être taché. Ma précaution a été inutile. Dans le coin des d'aisances du boulevard Beaumarchais, j'ai pu constater que je n'avais du sang qu'aux mains.

Quelques petites gouttelettes avaient jailli sur mon pardessus, mais personne n'aurait pu les remarquer. Mon col était immaculé, ainsi que ma cravate, que j'avais choisie noire pour que les taches qui auraient pu la salir ne fussent pas trop se voir.

Préméditation

Ainsi, Anastay a prémédité son crime avec des minutes qu'on rencontre peu souvent chez des criminels. Il a raconté tout cela du ton le plus calme, presque indifférent.

A quatre heures, son interrogatoire a pris fin et il a été conduit à Mazas.

Il sera confronté prochainement avec les témoins de Lyon.

Un enfant assassiné par ses parents

Suicide du père

Versailles, 29 décembre. — Il vient de se produire à Versailles un drame qui a causé dans toute la ville une vive émotion.

Les époux Hotzer, opticiers, 7, rue Montreuil avaient plusieurs enfants, mais ils n'aimaient que les filles et avaient placé en nourrice un petit garçon qui leur était né voici trois ans, à leur grand désespoir.

Récemment, la nourrice trouvant leur enfant trop grand pour le garder encore, le rendit à ses parents.

Ceux-ci lui firent subir toutes sortes de mauvais traitements, et comme il ne dépérissait pas encore assez vite, à leur gré, ils imaginèrent samedi dernier de le plonger dans un bassin d'eau glacée.

L'enfant mourut le même soir.

Le docteur Devinne, que les époux Hotzer firent venir, leur reprocha de ne l'avoir appelé plus tôt.

En même temps, le commissaire central recevait une lettre anonyme lui dénonçant le crime.

Il se transporta aussitôt, en compagnie de deux médecins, chez les époux Hotzer. Immédiatement après cette visite, dont le commissaire central prévint le parquet, Hotzier prenait un fusil et se réfugiait dans les bois du voisinage.

Hier soir, vers huit heures, il vint rôder dans les environs de la maison et fut signalé par un gamin à l'inspecteur Robert qui sonnait à sa poursuite.

Dans la rue du Refuge, Hotzer se voyant pris d'être arrêté, tira un revolver de sa poche et se fit sauter la cervelle. Il était âgé de trente-sept ans.

Les obsèques de la petite victime auront lieu aujourd'hui à trois heures.

Une grande indignation règne ici contre la mère dénaturée.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

UN BATEAU QUI CHAVIRE.

Cannes, 29 décembre. — Le bateau « Sainte-Françoise », ayant à bord sept personnes a chaviré en rade. Trois personnes ont été noyées.

LES FAUSSES CARTES DE CHEMINS DE FER. — Paris, 29 décembre.—M. Boutet, juge d'instruction, a transmis au parquet, son rapport sur l'affaire des fausses cartes de chemins de fer fraudulentes. Le 27 février En juillet dernier les Compagnies se plaignirent au ministre des travaux publics de la fréquence des vols commis et des fausses cartes exécutés par les contrôleurs ministériels.

Une enquête conduite par M. Clément a fait découvrir de nombreuses fausses cartes. Peu après on arrêtait M. Thibaut, ex-employé au ministère des travaux publics qui avait fait fabriquer de fausses cartes et les avait vendues. Le rapport conduit au renvoi devant la cour d'assises de Thibaut.

Hardon fils, Chevet, le comte du Bois d'Uller et une dizaine d'autres sont renvoyés devant le tribunal correctionnel pour s'être servi de fausses cartes.

Nouvelles Étrangères

L'influenza en Amérique

Hamilton (Ohio), 28 décembre. — Plus de 20,000 personnes sont atteintes par l'influenza. La moitié des fabriques sont fermées.

La chiffre de la mortalité est énorme. Il a dépassé les maxima connus jusqu'à ce jour.

Dernière Heure

Service téléphonique de l'Agence Havas

LES RUSSES A TOULON

Toulon, 29 décembre. — La représentation donnée au Grand-Théâtre par la municipalité de Toulon aux marins de « Minime » a donné lieu à des manifestations sympathiques.

Le public a chanté la « Marseillaise » et l'« Hymne Russe ». Toute la salle a crié : Vive la Russie ! Vive la France !

On jouait la « Fête du Tambour-Major ». — Tous les morceaux patriotiques ont été bissés.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici quels ont été les vœux des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les différents services de la Chambre de 1888 :

1° Sur l'avancement de MM. Henry Brunfaut et Ernest Lefebvre, 127e général des douanes (Droit de 1er janvier 1888 et 1er janvier 1889).

2° Sur le droit de 200 francs proposé par la commission (Brodeurs).

Tous ont voté « pour », sauf MM. Lafargue, Lafaye, Bibot, qui ont voté « contre » Rauly et Le Gavrian, absents par congé.

3° Sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 3,263,390 fr. 16 au ministre du commerce de l'industrie et des colonies (Exposition universelle de 1889).

A votés « pour » : MM. Bernard, Mathieu, Dépasse, Déjardin-Verkinder, de Francheville, Lafarcinade, Lafargue, de Monclamart, Pichon, Renard, Des Rotours, Taillandier, Thellier de Poncheville, qui se sont abstenus.

Rauly et Le Gavrian, absents par congé.

La Chambre a adopté.

Légion d'honneur. — Sont nommés officiers de la Légion d'honneur : MM. de Lorme, lieutenant-colonel du 38e d'infanterie ; le commandant de Lagrenay, chef d'état-major du général Morand, à Lille. Marteron, colonel de gendarmerie à Lille ; Christiany de Raveran, commandant le 16e bataillon de chasseurs à pied ; Guyot, major, à Douai, militaire de Lille.

Nominations militaires. — M. Ravaut, lieutenant-colonel, directeur de l'atelier de construction à Douai est nommé colonel.

M. Got, chef d'escadron du 19e chasseurs à cheval, est promu lieutenant-colonel.

Chronique locale

ROUBAIX

Réception du jour de l'an. — A l'occasion du nouvel an, l'admin stration municipale recevra à l'Hôtel-de-Ville jeudi prochain, 31 décembre courant, à cinq heures du soir.

Tentative de vol rue de Mouveaux.—Une tentative de vol a été commise il y a quelques jours chez M. Decottignies, marchand de liqueurs, rue de Mouveaux.

Des malfaiteurs ont arraché une persienne et brisé quelques carreaux pour pénétrer dans l'établissement.

Ils ont sans doute été dérangés dans le travail, et Mme Pelsener, sage-femme, passant vers minuit en demeurant avertit M. Décottignies de cette tentative de vol.

Une enquête est ouverte par M. Martin, commissaire de police du deuxième arrondissement.

Adjudication pour la fourniture des denrées alimentaires aux fourneaux économiques. — Mardi à 11 heures du matin il a été procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de Ville à l'adjudication pour la fournitures des denrées alimentaires aux fourneaux économiques.

1er lot : 0,000 kilos de viande de bœuf ou de vache 14,400 fr. Cautionnement à verser 500 fr.

2 soumissionnaires : Lefas Legrand, 1 fr. 40 Auguste Balle 1 fr. 38 ; Henri Lefebvre et Henri Rose ont été déclarés adjudicataires à 1 fr. 37.

2e lot. 90,000 kilos de pommes de terre blanche de Morville, 2,400 francs. — Cautionnement à verser, 100 fr.

Trois soumissionnaires : Leconte-Contamine, 26 francs ; Henri Fournier, 23,95 et Lounes, 27 fr. — Emile Fournier a été déclaré adjudicataire.

3e lot. — 50 hectolitres de pois verts secs entiers, 1,250 francs. — Cautionnement à verser, 50 fr.

MM. Leconte-Contamine, 26 fr. ; Thoc. Lounes, Testelin, 25 fr. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

4e lot. — 50 kil. de morue, moyenne, 375 fr. — Cautionnement à verser : 75 fr.

Un seul soumissionnaire : Leconte-Contamine, déclaré adjudicataire avec un rabais de 4.75 dp.

6e lot. — 10,000 harengs saurs, 1,000 fr. — Cautionnement à 200 fr.

Aucun soumissionnaire ne s'est présenté.

7e lot. — 25,000 œufs, 3,750 fr.

Aucun soumissionnaire ne s'est présenté.

3 soumissionnaires se sont présentés : M. Degeyter a offert 0,10 l'œuf, Louis Bonnet 7,40 0/0 et 7,50 0/0.

M. Degeyter a été déclaré adjudicataire.

Arrestation importante. — A la suite d'une plainte déposée entre les mains de M. Horber, commissaire de police du 1er arrondissement un individu inculpé d'un vol de bijoux importants venait d'être arrêté.

Il a été arrêté hier soir à la gare par le brigadier Lamblin au moment où il prenait le train pour passer à l'étranger.

Encore un noyé. — Lundi après-midi on retirait du canal derrière l'église du Sacré-Cœur, le cadavre d'un noyé qui à l'heure de la mort portait des vêtements. Mardi après-midi, un second cadavre a été retiré du canal entre les ponts Morel et du Beau-Chêne.

Malgré l'état de décomposition du corps, celui-ci a pu être reconnu pour être celui d'un jeune rentrceur de la rue de Lille, Alfred Bourgeois, âgé de 29 ans, disparu depuis quelques jours.

Alfred Bourgeois avait encore dans son porte-monnaie une somme de sept francs, ce qui écarte tout idée de crime. Il y a eu, à Peu près de certitude.

On prévint sa mère, qui tient une épicerie, rue de Lille, et celle-ci vint à la Morgue de Roubaix reconnaître le corps.

M. Lérycliers y visita ensuite le corps du noyé repêché lundi ; il n'y a remarqué aucune contusion, aucune lésion.

On croit donc à un accident.

Le corps d'Alfred Bourgeois ne porte pas non plus de contusion.

Une jeune fille qui promet. — L'agent Watteau passant dans la rue du Parc, hier vers dix heures du matin, fut mandé par Mme Caline Leclercq, cabaretière, qui lui déclara qu'une fillette de dix ans, Pauline Billet, demeurant rue du Chemin-de-Fer, venait de quitter l'Hôtel-Dieu, était entrée chez elle et aurait profité d'un moment d'absence pour fouiller toutes les armoires. Pauline Billet était ensuite montée au premier étage et avait enlevé un mouchoir et trente-huit centimes ; la précoce voleuse fut conduite au poste du deuxième arrondissement. Les parents, prévenus, déclarèrent à M. le commissaire du deuxième arrondissement que la gamine n'était pas à son coup d'essai.

Un ivrogne furieux. — Lundi, vers trois heures et demie du soir, le nommé Richard Heinerynck, âgé de vingt-trois ans, mouleur, demeurant rue de Lannoy, cour Saint-Jean, entrait chez M. Degeuger, mouleur en fer, rue de Lille, et demandait de l'ouvrage. M. Degeuger ayant répondu qu'il ne lui manquait pas d'ouvrier pour le moment, Heinerynck prit un couteau dans sa poche et menaça de tuer quiconque l'empêcherait de travailler. M. Degeuger voyant que cet individu était ivre, avertit son chef de chantier qui le conduisit au dépôt du deuxième arrondissement.

Un faux monnayeur. — Voici quelques détails sur l'arrestation du faux monnayeur dont nous avons parlé hier :

Le 24 décembre, vers 5 heures du soir, un individu se présentait à la boulangerie de la veuve Gayet, rue Neuve, 56, et achetait pour 0,15 centimes de pain. Il offrait en paiement une pièce de 5 francs qui était fausse.

Le boulanger, qui ne s'aperçut de la fausseté de la pièce qu'après le départ de l'individu, le suivit et le rejoignit à quelques pas de la maison. Il le ramena chez lui et le fouilla. Il trouva dans les poches de son pantalon 4 pièces de 5 francs, 2 pièces de 2 francs et 2 pièces de 1 franc, toutes fausses.

Le boulanger prévint le commissaire de police qui conduisit le faux monnayeur au dépôt de sûreté.

Le faux monnayeur est un ouvrier tisseur, âgé de 22 ans, demeurant rue Neuve, 56, chez sa mère, veuve Gayet, qui, elle, est rentière.

Il a été trouvé en possession de 4 pièces de 5 francs, 2 pièces de 2 francs et 2 pièces de 1 franc, toutes fausses